



Organisation de vacances avec une garde alternee

Par Visiteur

Bonjour,
Ma fille de 6 ans est en garde alternée.

Voici très exactement les termes du jugement :

"fixe la résidence de l'enfant en alternance au domicile de monsieur et madame :

-en dehors des périodes de vacances scolaires : une semaine sur 2 du dimanche soir à 18h00 au dimanche soir suivant à 18h00

-durant les vacances scolaires : 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances scolaires et pendant les grandes vacances scolaires (été) la moitié des vacances , le choix appartenant au père les années paires et à la mère les années impaires.

Ma question porte sur le calcul des périodes au père et à la mère.

-le début des vacances commence le vendredi soir après l'école (ou le dimanche soir 18h, fin de semaine) et se termine le matin de la rentrée scolaire (ou le dimanche soir) ? on compte le nombre de jours et on divise par 2 ? Que ce soit pour les petites ou les grandes vacances ?

-Le premier we des vacances est-il compté comme faisant partie des vacances (et non dans le schéma habituel de garde alternée) ?

-si un vendredi précédant les vacances est férié, est-il considéré comme faisant partie des vacances ou de la semaine les précédant.

-la répartition des vacances d'été doit-elle se faire selon un rythme particulier (garder les dimanches d'échange) ou est-elle totalement libre du moment que l'on répartie à 50/50 ?

Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Madame

-le début des vacances commence le vendredi soir après l'école (ou le dimanche soir 18h, fin de semaine) et se termine le matin de la rentrée scolaire (ou le dimanche soir) ?

en principe lors des périodes de vacances scolaires, le droit de garde court à compter de la sortie de l'école jusqu'à la rentrée. Donc du vendredi soir après les cours au lundi matin avant les cours.

Cependant vous pouvez tout à fait vous mettre d'accord avec le père pour garder les horaires du dimanche au dimanche.

on compte le nombre de jours et on divise par 2 ? Que ce soit pour les petites ou les grandes vacances ?

Pour les petites vacances, le jugement précise une semaine sur deux.

Pour les grandes vacances, la répartition appartient à tour de rôle au père et à la mère.

Oui en principe on prend le nombre total de jours et on divise.

-Le premier we des vacances est-il compté comme faisant partie des vacances (et non dans le schéma habituel de garde alternée) ?

Oui exactement.

-si un vendredi précédant les vacances est férié, est-il considéré comme faisant partie des vacances ou de la semaine les précédant.

En principe on le considère comme faisant partie de la semaine.

-la répartition des vacances d'été doit-elle se faire selon un rythme particulier (garder les dimanches d'échange) ou est-elle totalement libre du moment que l'on répartie à 50/50 ?

La répartition est totalement libre.

vous pouvez faire 15 jours/ 15 jours, un mois/ un mois ou même autrement.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
Merci pour votre réponse.

Si je comprends bien, même pour les petites vacances où le jugement précise une semaine sur 2, on compte du vendredi soir sortie d'école au matin de rentrée d'école et on divise le nombre de jours par 2 ?

Le jugement spécifie "qu'en cas de jours férié précédant ou suivant la fin de semaine ou le droit de visite et d'hébergement, cette journée s'ajoutera au droit d'hébergement". Malgré cela, le vendredi férié précédant les vacances ne sera pas compté comme faisant partie des vacances ?

Merci par avance de votre réponse

Par Visiteur

Madame

Si je comprends bien, même pour les petites vacances où le jugement précise une semaine sur 2, on compte du vendredi soir sortie d'école au matin de rentrée d'école et on divise le nombre de jours par 2 ?
Non vous faites une semaine sur deux et vous sauf accord avec le père cela commence du vendredi au lundi.

Le jugement spécifie "qu'en cas de jours férié précédant ou suivant la fin de semaine ou le droit de visite et d'hébergement, cette journée s'ajoutera au droit d'hébergement". Malgré cela, le vendredi férié précédant les vacances ne sera pas compté comme faisant partie des vacances ?
Non dans ce cas vous suivez le jugement.

Cordialement

Par Visiteur

Désolé mais je ne suis pas sûr de bien comprendre comment calculer pour les petites vacances.
Si c'est spécifié une semaine sur 2, les vacances commençant le vendredi soir au lundi matin, il y a 3we et 2 semaines de vacances, soit 16 jours. Comment diviser ?
Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

en fait pendant les vacances vous ne faites pas le distinguo entre jours de la semaine et week end. De ce fait si les vacances font au total 16 jours vous divisez en deux.

Cordialement